

CITOYENNETÉ ET POLITIQUE LINGUISTIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Béatrice Akissi Boutin et Jérémie Kouadio N'Guessan

Pub. linguistiques | *Revue française de linguistique appliquée*

2013/2 - Vol. XVIII
pages 121 à 133

ISSN 1386-1204

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2013-2-page-121.htm>

Pour citer cet article :

Akissi Boutin Béatrice et Kouadio N'Guessan Jérémie, « Citoyenneté et politique linguistique en Côte d'Ivoire », *Revue française de linguistique appliquée*, 2013/2 Vol. XVIII, p. 121-133.

Distribution électronique Cairn.info pour Pub. linguistiques.

© Pub. linguistiques. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Citoyenneté et politique linguistique en Côte d'Ivoire

Béatrice Akissi Boutin & Jérémie Kouadio N'Guessan
Université Felix Houphouët Boigny, Cocody-Abidjan

Résumé : *La Côte d'Ivoire d'aujourd'hui connaît depuis longtemps une grande hétérogénéité linguistique et culturelle. L'Indépendance de ce pays en 1960 faisait de la construction de la citoyenneté ivoirienne l'un des défis majeurs des nouvelles autorités. Pourtant, les récentes crises qui ont secoué le pays sont venues rappeler que cet objectif n'est pas encore atteint. Durant ces mêmes dernières années, on a observé une évolution dans la politique linguistique de la Côte d'Ivoire. Les autorités de ce pays commencent à changer d'attitude vis-à-vis des langues locales. Les travaux de description et de codification des langues ivoiriennes entrepris depuis de nombreuses années par les chercheurs de l'Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan (ILA) sont quelque peu pris en compte par les autorités. Nous tentons dans ce texte de mettre en rapport la politique linguistique, les langues et la construction de la citoyenneté ivoirienne.*

Abstract: *The geographical area that today constitutes the Ivory Coast has always been characterized by linguistic and cultural plurality. Since the independence in 1960, creating a common 'Ivorian national identity' has been a goal for policy makers. However, due to the recent crises in the country, this goal has not been reached yet. At the same time, for the last years a change in attitudes towards the local languages on the political level can be observed. For instance, policy makers are beginning to take into account the work of the researcher at the Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan (ILA) who have carried out descriptions and codifications of these languages. The aim of this article is to look at the relationship between language policy, languages and the construction of an Ivorian national identity.*

Mots clés : citoyenneté, Côte d'Ivoire, politique linguistique, pluralité linguistique
Keywords: Citizenship, Ivory Coast, Language policy, Linguistic plurality

Introduction

La Côte d'Ivoire, comme la majorité des Etats du monde, est pluriculturelle et plurilingue et rien ne menace véritablement cette richesse pour l'instant. Nous retenons pour la Côte d'Ivoire actuelle le nombre de soixante langues qui avait été lancé par Maurice Delafosse en 1904. Ce nombre est jugé approximatif aujourd'hui et il ne fait débat ni entre les linguistes ni au sein de la population¹. Pourtant, le développement du français dans ce pays, comme dans d'autres pays africains francophones, s'est réalisé au détriment des représentations et du statut (le *status* de Chaudenson (2000)) des langues ivoiriennes, qui ne sont pas reconnues officiellement et que les locuteurs réduisent souvent à des langues en marge du monde moderne. Nous souhaitons dans ce texte mettre en relation les notions de langues, de

¹ Si certaines langues répertoriées par Delafosse ont disparu depuis, d'autres ont été découvertes ou sont apparues.

participation sociale et de citoyenneté dans le but de montrer les interactions entre la situation sociodémographique de la Côte d'Ivoire, la politique linguistique et les pratiques linguistiques.

La citoyenneté dénote aujourd'hui davantage l'appartenance à un Etat et la participation sociale, donc des qualités de l'individu, que le statut juridique et les droits qui découlent d'une nationalité². Selon Audigier (1999), « la notion de citoyenneté n'a pas de contenu fixé une fois pour toutes. Elle peut être définie comme la jouissance des droits civiques attachés à la nationalité, c'est-à-dire la jouissance de l'ensemble des droits privés et publics qui constituent le statut des membres d'un Etat donné qui les reconnaît comme tels. La citoyenneté procure un sentiment d'appartenance à une communauté nationale ainsi que la possibilité d'une participation active à la vie politique et publique ». Pour Breidbach (2003), il semble préférable de parler de citoyenneté en termes d'appartenance à une entité politique. Il ne s'agit pas, selon lui, d'une simple question de droits (juridiques, politiques, sociaux ou culturels) mais de la capacité et de la volonté de l'individu de jouer un rôle actif dans la société. Dans cette optique, les langues apparaissent à la fois comme le support de la culture d'un peuple, le *medium* des rapports entre les individus et les sociétés intermédiaires qui forment la société civile, et le véhicule de communication entre la société civile et la communauté politique. Les langues jouent par conséquent un rôle majeur dans la construction citoyenne, sur la base d'identités personnelles bien plus souvent enracinées dans la pluralité que dans l'unicité.

A une époque de globalisation où sont parfois mises en question les représentations d'une langue comme symbole d'un Etat-Nation, comme ferment de l'identité, de la citoyenneté et de l'unité nationale, il semble opportun de réfléchir au rôle de la langue dans la construction de la citoyenneté et, partant, à la possibilité que certaines actions de politique linguistique favorisent les liens entre les communautés. Les moyens d'intervention sur les situations sociolinguistiques doivent cependant être bien étudiés. Notre projet en cours *Dynamique des langues et des variétés de français en Côte d'Ivoire*³ a pour objectif d'évaluer, au moyen de l'analyse des discours et des usages, et d'observations de situations de formation en français et en langues nationales, la conscience sociolinguistique des Ivoiriens, leurs résistances (*vs* adhésions) linguistiques, et l'évolution des rapports entre les langues nationales et le français. Ce texte se voudrait, au début de notre enquête, une réflexion préalable sur la question de savoir en quoi la politique linguistique et les langues ont été jusqu'à présent un apport à la construction de la citoyenneté ivoirienne. Nous rappellerons, à l'aide de travaux antérieurs, les origines de la politique linguistique ivoirienne (§ 1), puis le choix de la langue française comme outil de construction et développement de la nation ivoirienne (§ 2), avant d'aborder les évolutions sociopolitiques et linguistiques récentes et leurs liens avec la question de la citoyenneté ivoirienne (§ 3).

1. Aux origines de la politique linguistique ivoirienne

Il faut remonter dans le temps, au moins à la période coloniale, pour comprendre les ambiguïtés de la relation au français et aux langues ivoiriennes, qui constituent aujourd'hui un problème psychosocial, culturel et économique⁴.

² Les contenus des manuels d'éducation civique en France ou en Côte d'Ivoire en sont une représentation.

³ Ce projet (2013-2014) bénéficie d'un financement conjoint de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie), et de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.

⁴ Chacun des auteurs a développé ailleurs les thèmes qui suivent, notamment Boutin (2002, 2008, 2012) mais aussi Kouadio N'Guessan (2005, 2006, 2007, 2008)..

Dans la colonie française de Côte d'Ivoire (1893-1960), le français est la langue officielle de l'administration coloniale et la seule. Il est imposé dans toute communication avec le colon ou dans ses institutions, comme partout en AOF et AEF (Manessy 1994, Queffelec 1992). Les langues locales sont considérées comme la manifestation d'une grande faiblesse de l'esprit et jugées inaptes à l'enseignement et à l'expression de l'économie moderne. Maurice Delafosse, Administrateur-Adjoint des Colonies, publie en 1904, après de minutieuses recherches, *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*. Il conclut pourtant, dans la ligne des conceptions linguistiques de l'époque, que les langues africaines sont « d'une simplicité rudimentaire et d'une logique presque toujours absolue » alors que le français est « raffiné et illogique » (Delafosse 1904, 264), étant entendu que la complexité de ses traits montre sa supériorité. Ces langues locales appartiennent toutes à la famille Niger-Congo et se répartissent en quatre sous-groupes qui s'étendent bien au-delà des frontières : Mandé (Nord et Sud), Gur, Kru et Kwa.

L'imposition de la langue française sur les territoires colonisés ne s'explique qu'en partie par des attitudes envers la langue héritées des siècles antérieurs, illustrées dans divers décrets pris à partir de l'an II du calendrier républicain (1794) et rendant obligatoire l'utilisation du français sur le territoire de la République⁵. Ces dispositions primitives, qui visaient l'anéantissement des langues régionales françaises, doivent être comprises en relation à l'idéologie républicaine de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, dont certains postulats se sont par la suite révélés erronés. Les principaux arguments consistaient d'une part, à présenter la langue comme un élément essentiel d'unification nationale, et d'autre part, à promettre l'égalité de tous grâce à l'instruction politique et civique élémentaire du peuple entier, autrement dit grâce à la diffusion très large d'une instruction publique permettant à tout citoyen, quelles que soient ses origines géographiques et sociales, d'accéder à la liberté et d'exercer ses droits et ses devoirs. D'autres arguments étaient avancés, tout aussi incertains, tels la supériorité de la langue française sur les langues régionales pour sa précision et son excellence à propager la vérité, ou encore le moindre coût d'une instruction scolaire donnée dans la seule langue officielle, relayée par une administration qui n'utiliserait et ne comprendrait que cette langue - mais qui s'avéra difficile à trouver.

A la fin du XIX^e siècle, bien que tous les objectifs de l'énorme effort de scolarisation en français et d'unification linguistique de la France n'aient pas été entièrement atteints, l'idéologie des autorités françaises n'était nullement ébranlée. Alors que le français déclinait peu à peu en Europe, supplanté par l'anglais et l'allemand dans de nouveaux secteurs comme ceux de la science, de l'économie et des technologies, la colonisation en Afrique et en Asie de la fin de ce siècle et du début du XX^e siècle allait lui donner de nouvelles aires de diffusion. L'état d'esprit des conquêtes coloniales, dans un climat d'extrême patriotisme, renforçait encore l'idée de la supériorité du français sur les autres langues.

En 1893 est créée la colonie de Côte d'Ivoire, bien que la difficile « pacification » ne s'achève (officiellement) qu'en 1918, et le français est d'emblée rendu obligatoire sur ce territoire français. Pour des raisons qui demeurent en partie les mêmes que celles qui ont imposé le français en France à la fin du XVIII^e siècle : le moindre coût des structures académiques et administratives et la supériorité linguistique du français. Cependant, les faits socio-politiques, déjà maintes fois décrits⁶, démentent la recherche d'une égalité entre Européens et autochtones. Notons, à titre d'exemple, que c'est bien après la fondation de la

⁵ Voir Baggioni (1996, 791-806), Chaudenson (1989). Le lecteur trouvera dans Brunot (1927 [1967]) des extraits des rapports de l'abbé Grégoire, Talleyrand et Condorcet. Furet et Ozouf (1977), Furet et Ozouf (1992) n'abordent qu'indirectement la question des langues et du français.

⁶ Voir Boahen (1987), Boni (1982), Ekansa (1979), Kipré & Tirefort (1992), Loucou (1984), Ki Zerbo (1978).

colonie, avec la Constitution de 1946 seulement, que les Africains sont autorisés à demander la nationalité française et à passer ainsi du statut de « sujet » à celui de « citoyen » français. Par ailleurs, il n'est pas évident que le but visé par la scolarisation soit une large diffusion de l'éducation pour le bien de tous. En 1917, Georges Hardy, alors inspecteur de l'enseignement en AOF, explique dans *Une Conquête morale, l'enseignement en AOF [Afrique Occidentale française]*, que la « carte scolaire » ne correspond pas à ce qu'il appelle « les races scolaires »⁷ :

- (1) [L]es régions côtières qui ne sont pas toujours les plus intéressantes au point de vue ethnographique et économique, sont les mieux pourvues d'écoles [...]. Des régions réfractaires à notre influence, de pacification récente, de peuplement dispersé, se trouvent avoir plus d'écoles que des régions parfaitement soumises et bien peuplées (Hardy *op. cit.*, 191).

Au début de son ouvrage (*op. cit.* 13), il avait posé, dans la ligne des instructions officielles :

- (2) Il n'est pas nécessaire que tous les indigènes, sans exception, aient accès à un enseignement primaire. [...] Mais le recrutement de l'enseignement primaire doit faire l'objet d'un triage attentif, il s'agit en effet de faciliter l'accès aux carrières administratives à ceux dont la famille a toujours secondé avec honneur notre œuvre civilisatrice et mis son prestige héréditaire au service de nos intentions. [...] Il faut surtout éliminer avec un soin impitoyable tous ceux dont les facultés, même brillantes, sont insuffisamment équilibrées, tous ceux qui feront servir à la satisfaction de leurs appétits le savoir qu'on leur donnera, qui pousseront leurs congénères à des révoltes et qui garderont toute leur vie l'inquiétude et la cruauté du loup dans la cage.

La Côte d'Ivoire a la réputation d'être une colonie difficile : rebellions répétées des populations, manque d'aptitude pour la scolarisation, et autres tares. Cela justifiera les déplacements contraints d'autres populations jugées plus prometteuses dès l'âge scolaire, parallèlement à ceux opérés pour les travaux forcés⁸, et aux migrations 'spontanées' des « populations industrielles [qui] fournissent aux agglomérations urbaines du littoral une très large part de leur prolétariat » (Avice 1951, 25). De très nombreux ressortissants d'autres colonies africaines sont présents sur le territoire de la Côte d'Ivoire pour les mêmes motifs de travail. C'est surtout dans ces cadres scolaires et de travail que le français est diffusé en tant que véhiculaire d'abord au sud, puis sur l'étendue du territoire ivoirien, de façon inégale. C'est de cette période coloniale que datent les premières formes véhiculaires de français : français colonial, petit français ou petit nègre (Delafosse 1904, 263-264), qui convergeront dans ce que l'on a appelé peu après les français populaires africains ou FPA (Manessy 1994, Abolou 2012).

Nous retenons, de la mise en parallèle du processus d'unification linguistique français et de l'imposition du français en AOF que la langue française a été utilisée, en France aux XVIII^e et XIX^e siècles de même que dans les colonies au début du XX^e siècle, comme le vecteur d'une culture uniforme et un puissant outil d'assimilation. Dans les deux cas, on a cru devoir passer par le nivellement des particularités culturelles avant de s'engager vers le développement technique et éducatif (Boutin 2002).

Dans le même temps, la carte des langues (africaines) de Côte d'Ivoire, déjà mouvante avant la période coloniale (Kouadio 2005), continuait à se modifier du fait des mouvements de populations. Mais les langues ivoiriennes qui se répandent elles aussi sur de nouvelles aires géographiques ne sont point accompagnées de visée exclusiviste ou dominatrice. Elles s'ajoutent tout simplement au plurilinguisme existant avec des configurations diverses selon les lieux, selon le même mode qu'avant la colonisation (Kouadio 2005, Daff & Boutin 2006). On note que le dioula véhiculaire (groupe mandé nord) se répand, mais de façon moindre que

⁷ Cette expression est le titre d'un chapitre.

⁸ Les travaux forcés concernaient essentiellement des réseaux ferré et routier et le port d'Abidjan, achevé en 1952.

le français (Kouadio 2006), et qu'un véhiculaire kwa, appelé parfois agni-baoulé⁹, commence à remplacer l'ashanti dans ce rôle, après que les Français et les Anglais se soient mis d'accord sur la frontière Est de la Côte d'Ivoire, et que la majorité de l'ethnie ashanti se retrouve au Ghana.

2. Du choix du français comme outil de développement de la nation ivoirienne

La notion de nation a émergé dans l'Afrique coloniale comme une construction sociale de la génération qui a lutté pour les indépendances. L'analyse que fait Lopes (2008) à propos des colonies portugaises est sans doute valable pour l'ensemble des leaders de l'Afrique colonisée :

- (3) [L]a Nation était un instrument utilitaire pour unifier les luttes fragmentées. En d'autres termes, c'était une invention sociale convenable qui a pris forme avec la contribution des protagonistes eux-mêmes. Il n'y a rien de différent en ce qui concerne le Panafricanisme, une autre construction hypothétique, inventée par la diaspora militante, qui ne disposait pas d'une définition territoriale propre dans le continent.

Ce nationalisme trouvait son écho dans la Négritude.

De fait, la notion de nation (tout comme celle de panafricanisme) est utilisée comme facteur d'organisation sociale de communautés plurielles¹⁰, alors que dans l'Europe du XIX^e siècle elle concrétisait la prise de conscience, au sein d'un Etat existant, de l'appartenance à un seul peuple pour des motifs historiques, culturels et linguistiques.

La Constitution de la première République ivoirienne, promulguée par la loi n° 60-356 du 3 novembre 1960, stipule en son article premier : « La langue officielle est le français¹¹ », mais dans la conscience collective le français est choisi parce qu'il n'est la langue de personne, à l'inverse des langues des nations européennes. Ce choix du français, qui devait faire l'unité des nombreuses communautés ivoiriennes, découle très naturellement des représentations sociales du français et des langues locales héritées de la rencontre de l'Afrique et de l'Europe. De récentes études (Kouadio 2007) ont montré que durant la décennie avant les Indépendances, les élites ivoiriennes les plus militantes au sein du RDA (Rassemblement Démocratique Africain) s'étaient totalement approprié l'idée que les langues locales ne pouvaient accompagner le progrès, et que l'outil de l'émancipation serait le français.

Le premier Président ivoirien, Félix Houphouët Boigny, ne s'est jamais prononcé sur le français et n'a jamais fait connaître publiquement ses raisons du choix de cette langue parce que la question ne se posait pas. Si « le Vieux » a été l'un des principaux protagonistes de l'OCAM, puis de la francophonie institutionnelle¹², ses motifs étaient essentiellement politiques et économiques, et le choix de la langue française était, à cet égard, un élément indispensable. La langue française a joué dans les premières années de l'Indépendance un double rôle, capital dans le développement tel qu'il a été conduit : donner la possibilité

⁹ L'agni et le baoulé, langues vernaculaires très proches, ont un temps été classés ensemble, mais les deux langues sont distinguées aujourd'hui.

¹⁰ Un des principaux débats qui préparaient les Indépendances au sein du RDA (Rassemblement Démocratique Africain, fondé à Bamako le 19 octobre 1946) opposait les défenseurs de fédérations africaines aux partisans des confédérations. Félix Houphouët Boigny avait l'idée d'une confédération et défendait une « Afrique des patries ».

¹¹ Ceci n'est pas une copie de la Constitution française puisque ce n'est que par la loi constitutionnelle du 25 juin 1992, que la langue a été inscrite dans la Constitution française : « Le français est la langue de la République » (article 2).

¹² 'Le Vieux' est un terme de respect par lequel les Ivoiriens ont toujours désigné le Président Félix Houphouët Boigny. L'OCAM est l'Organisation Commune Africaine et Malgache, créée en 1965, devenue, à partir de 1973, Organisation Commune Africaine et Mauricienne. Chaudenson (1989) rappelle que la France avait peu appuyé la création de la francophonie institutionnelle (Boutin 2002).

d'établir des relations internationales entre le nouvel Etat de Côte d'Ivoire et les autres, en particulier la France, et faire l'unité des nombreuses communautés ivoiriennes. Le français a connu dans la jeune République de Côte d'Ivoire un essor bien plus grand qu'avant l'Indépendance. Cependant, le choix du seul français et l'absence totale de mention des langues locales a fait perdurer le complexe linguistique transmis avec le français, et les préjugés qui collent aux langues locales.

Conjointement au français, Félix Houphouët Boigny prône l'identité nationale, et son idée de l'« ivoirité » se compose de valeurs culturelles qu'il perçoit comme proprement ivoiriennes et devant devenir progressivement autonomes par rapport à celles de la France¹³. L'« ivoirité » était à son origine dans les années 1970, un concept unificateur créé par le chercheur et homme de culture ivoirien Niangoran Porquet (Boa 2008)¹⁴. Ce concept, parmi d'autres autour de la « griotique » (Niangoran Porquet 1978), devait faire la synthèse des cultures présentes dans le pays, que son auteur, porté par des thèses panafricanistes, voulait ajouter à l'édifice de l'unité africaine. Ce concept culturel était doublé du concept économique parallèle de l'ivoirisation. L'ivoirisation des cadres et des capitaux, débutée dans les années 1970, faisait partie du programme d'indépendance progressive vis-à-vis de la France, en même temps qu'elle répondait à la « rancœur d'une bonne partie de l'intelligentsia ivoirienne vis-à-vis de la tutelle de la France sur l'économie et la politique ivoiriennes » (Bahi 2013, 33). Vivre l'ivoirité, c'était partager des traits spécifiques de la Côte d'Ivoire : la paix, le dialogue, la tolérance, l'union dans la diversité, repris dans la devise nationale, « Union, discipline, travail ». Les périphrases politiquement dominantes pour désigner le pays étaient alors « miracle économique », « terre d'accueil », « havre de paix », « vitrine de l'Afrique de l'Ouest », et le français était le « ciment de l'unité nationale » à construire. Les fonctions assignées au français étaient donc la consolidation de l'unité de la nation et l'« émancipation, qui suppose le maintien des liens fonctionnels avec l'ex-colonisateur français » (Akindès 2011, 8). L'un des piliers du compromis houphouëtiste était « le lien social, créé autour du projet d'enrichissement collectif, sur fond de gestion paternaliste de la diversité sociale » (Akindès *op. cit.*, 20).

Durant ces mêmes années, l'appellation 'français ivoirien' tend à remplacer les précédentes - 'français populaire africain', 'français de Moussa', 'français façon', etc. -, mais ne conserve pas leur connotation dépréciative. Participant au mouvement d'« ivoirisation » et d'autonomie vis-à-vis de l'ancien colonisateur, les locuteurs du *français ivoirien* tiennent à se démarquer du français de France, tout en en conservant la plus grande partie, évitant de couper les ponts avec l'international. Par ailleurs, malgré le peu d'initiatives pour le développement des langues locales et le mutisme qui les entourait, leur rôle identitaire et culturel restait primordial et irremplaçable. Elles continuaient d'être parlées en famille, au village, dans les interactions de locuteurs d'une même langue. Pendant que l'éducation formelle et le développement du secteur formel étaient conduits en français, l'éducation informelle, essentiellement donnée dans les familles, continuait de l'être en grande partie dans les langues locales.

Les langues locales étaient toujours absentes du domaine public moderne, suspectées de diviser la nation. Dès le début des années 1970 pourtant, de fortes pressions en faveur de la promotion des langues locales pour des motifs pédagogiques et sociaux s'étaient fait sentir. Kouassi Atin, nommé directeur de l'Institut de linguistique appliquée (ILA) en 1974, défend aux Colloques de Dakar (1975) et Yaoundé (1976) la promotion des quatre langues

¹³ Ce concept d'ivoirité sera repris sous les trois présidents suivants, Henri Konan Bédié, Robert Gueï et Laurent Gbagbo, avec une connotation nationalo-identitaire à tendance exclusive.

¹⁴ De nombreuses études sociohistoriques de ce concept existent. Nous suggérons au lecteur, entre autres, Boa (2003, 2008, 2009), Bandaman et Beugré (2011), Bahi (2013), Akindès (2011).

principales des quatre grands groupes ethniques (Atin 1976). Peu après, une loi votée en août 1977 prévoyait les conditions d'une réforme pour introduire les langues nationales dans l'enseignement et donnait mission à l'ILA de l'université de Cocody-Abidjan d'en étudier la faisabilité (Kouadio 2007). Soulevant une opposition générale, cette loi n'a jamais été promulguée. Un écrivain ivoirien, que nous avons interviewé vingt-deux ans plus tard (Boutin 2002) dans une grande maison d'édition ivoirienne où il travaillait, maintenait une opposition analogue :

- (4) quand le Ministre [Pierre] Kipré a voulu proposer des langues d'enseignement ça a été une levée de boucliers bon et je crois que ça c'est vraiment pour le moment c'est un peu démagogique en Côte d'Ivoire, en Guinée ça a été un échec total oui ça a été un échec total (Nouvelles Editions Ivoiriennes, décembre 1999).

Les nombreuses recherches et expériences de préscolarisation et d'alphabétisation menées par l'ILA sont restées dans le domaine de la confidentialité en l'absence d'une réelle politique de gestion du plurilinguisme. Plusieurs actions temporaires d'alphabétisation fonctionnelle financées par des entités privées ou initiées par l'ILA ont été menées depuis 1977 à titre expérimental¹⁵.

Dans les années 1980 naît aussi le 'nouchi', argot créé sur la base du français populaire ivoirien, avec l'apport d'emprunts et de manipulations sur le français, l'anglais et plusieurs langues ivoiriennes. Utilisé tout d'abord par les jeunes déscolarisés dans les secteurs les plus informels¹⁶, puis repris par les jeunes lycéens et étudiants, le nouchi s'est déployé à une vitesse spectaculaire dans tous les quartiers d'Abidjan et d'autres villes, toujours créé et recréé, diffusé par la chanson et internet, porté par ses défenseurs à travers divers supports de communication (Kouadio 2006, 2007). Dans la population, la même désignation 'nouchi' rassemble, déjà à la fin du XX^e siècle, diverses réalités au point que la frontière entre 'nouchi' et 'français ivoirien', 'français populaire africain' (FPA), ou 'français des rues', s'estompée (Lafage 1998, Boutin 2002). Non seulement certains éléments du lexique nouchi, créés à partir d'autres langues que le français, se sont rapidement généralisés dans le français de Côte d'Ivoire, mais des mots ou expressions qui étaient quelques années auparavant classés dans le français ivoirien ou le français populaire africain sont aujourd'hui classés dans le nouchi (voir les exemples de Ahua (2008)). Chez les chercheurs, tout ce qui était dit dans les années 1980 du FPA, à l'instar de l'exemple (5), converge en ce début de XXI^e siècle sur le nouchi : pratiques d'alternances de langues, emprunts, calques, interférences, hybridations et divers processus d'appropriation.

- (5) Dans les milieux de marginaux, les petits Dioulas sont les plus nombreux, et le dioula, langue véhiculaire, s'infiltré de manière dynamique dans le FPA. Ainsi les « nouchis » ou marginaux créent des mots qui ne sont connus, au début, que par leur groupe (Caummaueth 1988, 125).

Le nouchi est de plus en plus classé par les chercheurs dans les langues métisses qui se répandent dans les métropoles africaines et ailleurs (Kießling & Mous 2004, Abolou 2012, Boutin 2012). Il allait devenir la langue la plus en vue pendant les années de crise.

3. Les évolutions récentes

Akindès (2011) analyse la crise ivoirienne comme une « crise de gestion de la diversité » (voir aussi Bahi (2013), Boa (2003, 2008, 2009), entre autres). A la fin des années 1980, alors

¹⁵ Voir par exemple Adopo (1997). Des données chiffrées générales manquent actuellement pour toutes ces actions discontinuées. Un des axes du projet *Dynamique des langues et des variétés de français en Côte d'Ivoire* devrait faire le bilan de ces activités de formation en langues africaines (professionnelle et première alphabétisation).

¹⁶ Le terme *nouchi* désignait au départ non l'argot, mais les hommes qui pratiquaient les petits métiers de rue (tireurs de pousse-pousse, porteurs...).

que l'Etat est fragilisé par de grandes manifestations contre la difficulté de l'accès aux ressources et par l'échec des réformes socio-économiques exigées par les institutions de Bretton Woods, ces mêmes institutions et Paris multiplient les injonctions en faveur de la démocratie.

- (6) Mais l'absence justement d'une culture du débat fera progressivement le lit de la violence politique. A la faveur de la démocratie, la Côte d'Ivoire s'est transformée entre 1990 et 2005 en une arène de confrontations politiques violentes, porteuses d'instabilité politique et d'insécurité humaine (Akindès 2011, 11).

On peut analyser à partir du début de la crise militaire et politique (1999), le rapport au français comme l'image de l'échec de l'émancipation tant désirée. L'interaction entre langue(s), participation sociale et politique a été particulièrement visible à travers les événements qui ont marqué la vie publique ces dernières années en Côte d'Ivoire : crise de la citoyenneté avec la récupération, à des fins identitaires et nationalistes, du concept de l'« ivoirité », putsch et tentatives de putsch, rébellions armées, crises postélectorales. Il est assez difficile de dire pour l'heure si ces événements vont changer la donne linguistique du pays, mais il est certain qu'ils ont impacté sensiblement la dynamique des langues. La simple observation du discours officiel suffit à constater un changement dans les usages.

Le Général Robert Gueï est le premier président, après le style très conventionnel de Henri Konan Bédié, à ne pas s'obliger au français standard dans ses allocutions publiques, du jour de sa prise de pouvoir à ses dernières prises de parole officielles.

- (7) Dans l'ombre certains pensent qu'ils peuvent corrompre nos soldats, nous avons consigné les preuves mais ne voulons pas distraire le calendrier électoral, les enquêtes continuent à être menées et il ne faut pas penser que ça va être gratuit, le CNSP [Comité national de salut public (junte)] prendra toutes ses responsabilités, le moment venu (G^{al} Robert Gueï, Hôtel Pullman, 05/07/2000).

Elu en octobre 2000, le Président Laurent Désiré Gbagbo garde le verbe qu'on lui connaissait en tant qu'opposant à tous les régimes précédents. Interviewé par RFI dans l'émission « Face aux électeurs » en tant que candidat de LMP (La Majorité Présidentielle) aux élections présidentielles de 2010, Laurent Gbagbo s'adresse aux journalistes et au public dans ce qu'on appelle en Côte d'Ivoire le français ivoirien :

- (8) [La campagne électorale c'est un peu comme l'Abissa] je veux dire si on ne comprend pas la démocratie comme ça, on est perdu, il faut comprendre bon, ça veut pas dire que demain quand il y aura une autre campagne il faut répéter euh les mêmes choses pour pouvoir demander pardon, mais la campagne électorale c'est une campagne, une période de violence verbale (Laurent Gbagbo, RFI, 29/10/2010).

Mais Laurent Gbagbo qui sait depuis toujours parler avec le petit peuple et s'adresser à lui, parle aussi très facilement français populaire ivoirien et nouchi, avec gravité autant que pour amuser l'auditoire.

- (9) Les gens de café cacao je leur disais toujours je dis vous là un jour on va vous arrêter oh, mais quand je leur parle comme ça, les gens croient que, je m'amuse, je dis non un jour on va vous mettre en prison, parce que tout le monde dit que vous mangez l'argent on va vous arrêter oh, il dit ah, Prési, non, ça les gens disent ça parce qu'ils sont contre nous ils sont jaloux, je dis hum, moi je sais pas hein ce que vous faites, mais tout le monde dit ça, un jour on va vous arrêter oh, ils ont fait ça jusqu'à, on les a arrêté ils m'ont pas écouté jusqu'à, brouhou on les a arrêtés (extrait de 30'' de discours télévisé, avril 2010).

C'est dans la période proche de ces élections maintes fois repoussées que le nouchi apparaît aussi pour la première fois dans le discours public du Président Henri Konan Bédié :

- (10) Alors chers bramôgô, nous n'avons rien à faire avec les flôkô, et les VI, c'est kouman et c'est daba, au soir du 29 novembre 2009, ils vont bêhou, je vous remercie de m'avoir écouté et vous souhaite un bon enjaillement, ya foyi (Henri Konan Bédié, Parc des Sports de Treichville, 29 novembre 2009).

Est-ce parce que, du 17 au 19 juin 2009, s'était tenu à Grand-Bassam un séminaire sur le nouchi, initié par le ministre de la Culture et de la Francophonie Augustin Kouadio Komoé ? De vives réactions ont suivi les propos d'introduction par le ministre ; une partie de la population les a interprétés comme accordant un prestige indu au nouchi. Mais ce séminaire qui a enregistré la participation de nombreux spécialistes a marqué probablement un tournant dans la politique linguistique de la Côte d'Ivoire. Aboa (2011) rappelle la recommandation faite au terme de cette rencontre : la mise en place d'un observatoire sur cette pratique qui, « qu'on le veuille ou non, participe du paysage linguistique de la Côte d'Ivoire afin d'en déterminer l'étendue, l'impact, la nature et les motivations ; bref, aboutir à une meilleure connaissance de la pratique et une plus grande implication des services concernés (Universités, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique) » (Ministère de la Culture et de la Francophonie, juin 2009).

Le thème choisi pour traiter du nouchi au séminaire de Grand-Bassam était : « Manifestation du mal de vivre de la jeunesse ou l'identité ivoirienne en construction ». Ce titre semble implicitement confirmer que la fracture sociale qui éclate à l'aurore du XXI^e siècle après dix ans d'alertes manifeste l'échec du français à porter l'identité ivoirienne. Qui peut encore penser au français comme ciment d'unité après que nombre d'expressions d'une grande violence aient alimenté le registre de cette langue ? Nombre de mots et expressions qui ont caractérisé récemment les pratiques langagières des Ivoiriens, notamment pendant la campagne électorale du scrutin présidentiel d'octobre 2010 et la crise postélectorale qui a suivi le scrutin, se retrouvent dans la presse écrite :

- (11) On gagne ou on gagne. (LG Info, 08-10-2010)
- (12) Ya rien en face ! C'est maïs ! (Le Nouveau Courrier, 26-8-2010)
- (13) Ya rien en face, mais ya lion derrière. (Le Patriote, 18-11-2010)
- (14) Face-à-face entre le « fils du pays » et le « candidat de l'étranger ». (Notre Voie, 26-11-2010)
- (15) Le serpent n'est pas encore mort, ne laissez pas tomber votre bâton. (La Dépêche d'Abidjan, 13-10-2010)

Le nouchi, quant à lui, n'a pas été porteur de plus de douceur et de bienveillance. Pourtant emblème du métissage réussi de la société ivoirienne (Boutin 2012), il a été porteur des mêmes violences verbales que le français :

- (16) Bédié choisit Alassane Ouattara, un Kanga Ba. (Le Quotidien, 10-11-2010)
- (17) [X] promet de gnagami le pays s'il n'est pas candidat. (News d'Abidjan, 11-8-2002)

Le nouchi n'est pas davantage connoté à la violence depuis ces événements. Récemment, lors de la cérémonie d'ouverture de la 39^e session de l'Assemblée parlementaire francophone (APF) qui s'est tenue le mercredi 10 juillet 2013 à Abidjan, le Président Abdou Diouf a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il se félicitait de la tenue de cette rencontre en terre ivoirienne étant donné l'investissement de ce pays pour la francophonie. A la surprise générale, c'est en nouchi que répond l'actuel Président ivoirien Alassane Ouattara :

- (18) Nous sommes enjaillés. Tu es un Président choco. (La Matinale, 11 juillet 2013)

Ces mots nouchi prononcés par le Président ivoirien dont les discours sont souvent qualifiés d'« aristocratiques » constitue, sans doute, un changement de cap de la part des autorités ivoiriennes.

Il est sans doute vain de miser sur une langue quelle qu'elle soit (ou tout autre facteur culturel, territorial ou économique) pour assurer l'unité de la société civile. Si la société civile se définit par l'ensemble des ressources personnelles et des rapports entre les individus et entre les groupes sociaux intermédiaires, une langue, même métisse, ne peut suffire à un pays plurilingue. Et dans un pays qui, depuis la colonisation, oscille entre culture de l'ouverture et de la tolérance et tensions multiples sur le partage du pouvoir et sur le partage des richesses,

la fonction principale de l'autorité politique, qui est la synthèse et la médiation en vue du bien commun, ne peut se faire en une seule langue.

En pleine crise de l'« ivoirité », la deuxième Constitution, adoptée par référendum le 23 juillet 2000 et portée par la loi n° 2000-513 du 1^{er} août 2000 sous le gouvernement de Robert Geï, maintient la même proclamation que la précédente du français langue officielle (cf. § 2), mais la déplace en son article 29, alinéa 5, tandis que l'alinéa 6 de ce même article 29 nomme pour la première fois les langues nationales. Il est ainsi libellé : « La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales ». Ceci représente une transformation notable des textes officiels, bien que tout reste à faire. En 2001 l'Etat, alors gouverné alors par Laurent Gbagbo, engage le Projet d'Ecole Intégré (PEI) de première alphabétisation dans dix langues nationales : le baoulé, l'akyé, l'agni, l'abidji, le mahou, le guéré, le yacouba, le koulango, le sénoufo, et le bété. Elles sont enseignées dans dix écoles pilotes du cycle primaire situées en zones rurales¹⁷ (Brou-Diallo 2011).

Après une longue partition du pays entre « sud » et « nord », une division croissante entre « nordistes » et « sudistes » ou Dioulas et « bushmen » ou « boussoumani », et le changement de régime qui a suivi, il n'est pas très évident que le dioula ait pu profiter de la situation et émerger enfin. Le dioula continue d'être considéré par tous comme le véhiculaire le plus fonctionnel parmi les langues locales, en raison notamment de sa forte présence dans les marchés, mais les récents événements, qui ont fortement impliqué des Dioulas, ont fait au contraire régresser l'adhésion au dioula véhiculaire chez bon nombre d'Ivoiriens. Le concept de « rattrapage » utilisé actuellement par certains pour qualifier avec humour la supposée propension du régime actuel à nommer majoritairement des Dioulas aux postes de décision après l'exclusion dont ils se disaient victimes, traduit l'ampleur des réticences vis-à-vis du dioula.

(19) Du rattrapage ethnique dans les nominations dans l'administration publique et les sociétés d'Etat, Ouattara passe allègrement au rattrapage régional dans les investissements publics. De fait, il s'est engagé à investir massivement dans le nord au détriment des autres régions du pays sous le fallacieux prétexte de rattraper un retard imaginaire. (Notre Voie, 05 juillet 2013).

Pourtant, les premiers résultats de notre enquête *Dynamique des langues et des variétés de français en Côte d'Ivoire*¹⁸, à travers un questionnaire renseigné par 1000 témoins sur l'ensemble du territoire ivoirien, indiquent une attitude majoritaire favorable au plurilinguisme. Plus de la moitié des témoins déclarent que le français ne leur est suffisant ni au quotidien ni pour leur réussite sociale. Une très grande majorité est ouverte à l'introduction des langues locales à l'école (la leur, une langue locale dominante ou un véhiculaire dominant).

La question des langues reste très délicate et prudence reste de mise sur l'inventaire exact des langues parlées en Côte d'Ivoire tout comme sur les populations présentes. La dernière opération d'« Identification de la population et du recensement électoral » de 2008 ne fait plus apparaître les mentions ethniques contrairement au dernier « Recensement général de la population et de l'habitation » de 1998. Du point de vue démographique comme linguistique, le métissage se présente aujourd'hui comme un des rares concepts qui font l'unanimité.

Conclusion

Les langues et particulièrement les mots ont été au cœur des différentes crises qui ont secoué la Côte d'Ivoire. La crise de la citoyenneté, probablement la plus grave, s'est cristallisée dans le concept de l'« ivoirité ». Or en politique, aucun concept n'est neutre puisque l'homme

¹⁷ En 2002, le PEI doit être interrompu dans cinq villages situés en zones de guerre.

¹⁸ Les résultats définitifs de cette enquête réalisée seront publiés ultérieurement.

politique appréhende le monde dans une perspective idéologique, qui se manifeste aussitôt dans sa pratique politique, justifiée par elle et la justifiant (Aboa 2009). Notre but n'a pas été ici d'analyser le concept d'« ivoirité » sur lequel de nombreuses études existent. Nous avons seulement reflété la difficulté, pour un jeune Etat composite comme la Côte d'Ivoire, de se construire en tant que nation, et nous nous sommes demandé comment la langue, à côté d'autres facteurs comme l'économie et la culture, peut jouer un rôle dans le processus d'organisation des hommes et des communautés.

La dynamique linguistique en cours en Côte d'Ivoire entraîne des influences mutuelles des langues et des pratiques linguistiques plurilingues. Les mouvements parfois complexes de convergences semblent favoriser l'émergence d'usages linguistiques disposant d'une légitimité croissante et intégrant de plus en plus de formes endogènes. Dans un tel contexte, les langues pourraient être un atout dans la construction de la citoyenneté et la consolidation de la paix sociale. En effet, après plusieurs décennies de dépréciation de ces langues, alors que la vitalité des langues africaines locales semble déjà très en danger dans les villes, les opinions pourraient être en train de se modifier, en même temps que la politique linguistique dénote plus de détermination des autorités civiles en faveur des langues africaines.

Par ailleurs un sociolecte tel que le nouchi, qui s'étend aujourd'hui à des degrés divers à toutes les couches de la population ivoirienne et qui se développe dans un contexte social où les locuteurs sont à la recherche d'une langue traduisant leur sentiment d'appartenance à la nation ivoirienne et leur citoyenneté, préfigure probablement l'avenir linguistique de la Côte d'Ivoire. Il se pourrait, en fin de compte, que la rencontre entre le français et les langues ivoiriennes donne naissance, dans quelques années, à une langue ivoiro-française dans laquelle les Ivoiriens se retrouveraient totalement et qui aurait le double avantage de les sécuriser et de les rattacher à la grande famille des francophones sans qu'ils aient l'impression d'avoir perdu, dans cette aventure, ni leur âme ni leurs cultures originelles (Kouadio 2006).

Béatrice Akissi Boutin
Université de Toulouse-Le Mirail / Institut de linguistique appliquée, Université de Cocody-Abidjan
<boubeaki@gmail.com>

Jérémie Kouadio N'Guessan
Université de Cocody-Abidjan
<kouadinj@yahoo.fr>

Références

- Aboa, A.L. (2009). Les avatars du discours politique. *Revue de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaines*, Abidjan, EDUCI, 84-94.
- Aboa, A.L. (2011). Le nouchi a-t-il un avenir ? *Revue électronique internationale de sciences du langage Sudlangues*, 16, 44-54.
- Abolou C.R. (2012). *Les français populaires africains. Franco-véhiculaire, franc-bâtard, franco-africain*. Paris, L'Harmattan-Côte d'Ivoire.
- Adopo, F. (1997). Le Projet-Nord aujourd'hui et demain. *Tranel*, 26, 103-115.
- Ahua, M.B. (2008). Mots, phrases et syntaxe du nouchi. *Le français en Afrique*, 23, 135-150.
- Akindès F. (2011). La Côte d'Ivoire depuis 1993 : la réinvention risquée d'une nation. In Akindès F. (éd.), *Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence*, Dakar, Codesria.
- Audigier, F. (1999). *Concepts de base et compétences clés pour l'éducation à la citoyenneté démocratique*. DGIV/EDU/CIT.
- Avicé, E. (1951). *La Côte d'Ivoire*. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

- Atin, K.G., (1976). *Communication de la République de Côte d'Ivoire*, Réunion sur le thème « Promotion des langues nationales », Yaoundé, République unie du Cameroun, 1-8 décembre 1976, Agence de coopération culturelle & technique (ACCT).
- Baggioni, D. (1996). Eléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions). In Robillard, D. (de) & Beniamino, M. (éds), *Le français dans l'espace francophone*, Vol. II, Genève, Champion, 789-806.
- Bahi, A.A. (2013). *L'ivoirité mouvementée : Jeunes, médias et politique en Côte d'Ivoire*. Bamenda (Cameroon), Langaa Research and Publishing Common Initiative Group (Langaa RPCIG).
- Beugré, J. (2011). Préface. In Bandaman, M., *Côte d'Ivoire, coup d'état de 1999: la vérité, enfin*, Abidjan, Editions du CERAP, 9-24.
- Boa, T.R. (2003). *L'ivoirité entre culture et politique*. Paris, L'Harmattan.
- Boa, T.R. (2008). L'ivoirité entre beauté et laideur. *Revue ILENA*, 11, Université de Cocody-Abidjan.
- Boa, T.R. (2009). Ivoirité, identité culturelle et intégration africaine. *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, 9.
- Boahen, A.A. (éd.) (1987). *L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935. Histoire générale de l'Afrique* (Tome 7). Paris, UNESCO / Dakar / Abidjan, NEA.
- Boni, J. (1982). *La Côte d'Ivoire sous la colonisation française. Genèse d'une nation. 1920-1947*. Thèse d'Etat, Université Paris 1.
- Boutin Akissi, B. (2002). *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire* (Thèse de doctorat, Université de Grenoble 3). Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion.
- Boutin Akissi, B. (2008). Norme endogène ivoirienne et subordination. In Wharton, S., Bavoux, C. & Prudent, L.F. (éds), *Normes endogènes et plurilinguisme*, Lyon, ENS Editions, 61-84.
- Boutin Akissi, B., (2012). Le français en Afrique : le rôle de Paul Wald. *Langage et Société*, 142, 33-46.
- Breidbach, S. (2003). *Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'Anglais*. Université de Bremen, Division des politiques linguistiques.
- Brou-Diallo, C. (2011). Le projet école intégrée (PEI), un embryon de l'enseignement du français langue seconde (FLS) en Côte d'Ivoire. *Revue électronique internationale de sciences du langage Sudlangues*, 15, 40-51.
- Brunot, F. (1927). *Histoire de la langue française des origines à nos jours. La Révolution et l'Empire*. Tome 9 [réédition de 1967], Paris, Armand Colin.
- Caumaueth, R. (1988). *Étude lexicale du français populaire d'Abidjan*, Mémoire de DEA, Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan.
- Chaudenson, R. (1989). *Vers une révolution francophone*. Paris, L'Harmattan.
- Chaudenson, R. (2000). *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?* Paris, Didier Erudition.
- Daff, M. & Boutin Akissi, B. (2006). L'intercompréhension au cœur des processus d'apprentissage bilingue et tremplin pour une didactique plurilingue à visée convergente et intégrée en Afrique. *Le français en Afrique*, 25, 351-359.
- Delafosse, M. (1904). *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes avec des notes linguistiques et ethnologiques, une bibliographie et une carte*, Paris, Ernest Leroux.
- Ekansa, S.P. (1979). *Colonisation et sociétés traditionnelles. Un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien, 1893-1920*. Thèse de 3^e cycle, Université d'Aix-en-Provence.
- Furet, F. & Ozouf, J. (1977). *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Paris, Editions de Minuit.
- Furet, F. & Ozouf, M. (1992). *Dictionnaire critique de la Révolution française*. 4 tomes [réimpression augmentée de 1988], Paris, Flammarion.
- Hardy, G. (1917). *Une Conquête morale, l'enseignement en AOF* [Afrique Occidentale française]. Paris, Armand Colin.
- Kießling, R. & Mous, M. (2004). Urban Youth Languages in Africa. *Anthropological Linguistics*, 46-3, 303-341.

- Kipré, P. & Tirefort, A. (1992). La Côte d'Ivoire. In Coquery-Widrovitch, C. & Moniot, H. (éds), *L'Afrique occidentale au temps des Français : colonisateurs et colonisés (1860-1960)*. Paris, La Découverte, 189-336.
- Ki Zerbo, J. (1978). *Histoire de l'Afrique noire*. Paris, Hatier.
- Kouadio N'Guessan, J. (2005). La carte des langues en Afrique crée-t-elle des frontières identitaires ? In Velasco-Graciet, H. & Bouquet, C. (dir.), *Tropisme des frontières. Approche pluridisciplinaire*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 163-177.
- Kouadio N'Guessan, J. (2006). Le nouchi et les rapports dioula / français. *Le français en Afrique*, 21, 177-191.
- Kouadio N'Guessan, J. (2007). Le français : langue coloniale ou langue ivoirienne ? *Hérodote*, 126, 69-85.
- Kouadio N'Guessan, J. (2008). Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène. *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 40/41.
- Lafage, S. (1998). Hybridation et 'français des rues' à Abidjan. In Queffélec, A. (éd.), 279-291.
- Lopes, C. (2008). L'Afrique face aux enjeux de la citoyenneté et de l'inclusion : l'héritage de Mário de Andrade / Africa e os Desafios Da Cidadania E inclusão : O legado de Mário De Andrade. *Assemblée Générale du CODESRIA*, Maputo, décembre 2005, Dakar, Codesria.
- Loucou, J.N. (1984). *Histoire de la Côte d'Ivoire*. Abidjan, CEDA.
- Manessy, G. (1994). *Le français en Afrique Noire. Mythe, stratégies, pratiques*. Paris, L'Harmattan.
- Niangoran Porquet (1978). *Soba ou Grande-Afrique: Griodrame*. Lomé-Dakar-Abidjan, Nouvelles éditions africaines.
- Queffélec, A. (1992). La langue française en Afrique noire avant les Indépendances : diffusion, pratiques et représentations. Actes du colloque du 13-12-1991, *La littérature francophone d'Afrique noire et de Madagascar (jusqu'à 1960)*, Lyon, CEDIC, 34-49.